

TOMBERG (tronçon entre la rue Fernand Mélard et la place du Sacré-Coeur
Réunion d'habitants (visioconférence) du 22/06/2021 – Procès-verbal

Thème : Projet de sécurisation des piétons du Tomberg, section comprise entre Fernand Mélard et place du Sacré-Cœur.

Intervenants :

MM. Olivier Maingain, Bourgmestre ;
Philippe Jacquemyns, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace public et Gregory Matgen, Echevin de la Mobilité ;
M. Thomas Dumont, géomètre des services techniques.

Assistance : 15 personnes.

Début de la réunion à 20h00.

Mot d'introduction par M. JAQUEMYNS

La pétition et les plaintes des habitants du Tomberg concernant la sécurité des piétons dans le tronçon compris entre la rue Fernand Mélard et le rond-point de la place du Sacré-Cœur a retenu l'attention des autorités communales. Une étude a été diligentée par le Collège des bourgmestre et échevins auprès des services techniques. En parallèle, des analyses de vitesse ont été effectuées par la Zone de Police Montgomery, à la demande de la commune, afin d'objectiver le sentiment de vitesses excessives ressenti par les riverains. Ces analyses de vitesse ont d'abord été réalisées en mai 2020, ensuite en juin 2021. Elles l'ont été afin de les comparer entre elles et de détecter un potentiel changement de comportement des automobilistes suite à l'instauration de la limitation de vitesse à 30km/h en Région bruxelloise depuis le 1^{er} janvier 2021. Monsieur Jacquemyns souligne le caractère particulier de la rue du fait de son étroitesse et du passage des bus de la STIB. Pour terminer l'introduction, il annonce qu'il est prévu de refaire les trottoirs après le passage des différents concessionnaires de réseau.

Présentation du projet

M. Thomas Dumont, géomètre des services techniques, prend le relais. Sont d'abord exposés les résultats des analyses de vitesse. Ils révèlent que :

- la part des usagers se compose de 86% de voitures, 9% de camions et 5% de cyclistes ;
- le comportement des usagers n'a pas changé depuis l'instauration de la limitation de vitesse à 30 km/h. La vitesse moyenne reste autour des 37km/h ;
- ils sont aujourd'hui 52% à être en excès de vitesse (30% verbalisables) alors qu'ils étaient 6% lorsque la limitation de vitesse était fixée à 50 km/h (1% verbalisable) ;
- ils sont toujours 6% à excéder les 50km/h.

Grâce à ces résultats, les vitesses excessives dans cette section du Tomberg ont pu être objectivées et l'administration communale est d'avis de prendre des mesures.

Le plan d'aménagement est ensuite présenté. Il consiste en un dispositif ralentisseur de type plateau à rampes d'accès trapézoïdales avec passage piéton, en milieu de section à hauteur des n°30-32-33-31-29-27. Un document expliquant les différents types de dispositifs ralentisseurs verticaux est présenté (dos d'âne, coussins berlinois, plateaux) pour expliquer les raisons qui ont dicté ce choix.

Suite à l'observation de certains riverains, la pente transversale des trottoirs a été mesurée. Il s'avère que certains trottoirs penchent dangereusement vers la chaussée, ce qui pourrait provoquer des accidents entre piétons et véhicules. Il conviendra de retravailler le profil de voirie afin de retrouver des pentes aux normes.

Tel que suggéré par la pétition, une série de barrière de sécurité sera disposée le long du trottoir pair pour protéger les piétons des automobilistes et éviter des accidents.

Réactions des riverains

Les riverains apportent leur témoignage et les propositions sont diverses :

- vitesses pratiquées excessives, notamment les bus de la STIB ;
- dangerosité pour les piétons et pour les cyclistes ;
- une mise en sens unique amoindrirait la densité du trafic ;
- assurer une plus importante « verdurisation », planter des arbres ;
- manque d'un passage piéton pour assurer la traversée et la sécurisation des piétons côté impair ;
- piste cyclable ;
- radar répressif bidirectionnel ;
- barrière de sécurité pour éloigner les voitures des piétons ;
- rehausser le plateau au croisement Fernand Méléard et ajouter un plateau au rond-point avec la place du Sacré-Cœur ;
- trottoirs abimés.

Concernant le projet présenté, les riverains doutent de l'efficacité d'un plateau à rampe d'accès trapézoïdale étant donné que celui déjà présent à l'angle de la rue Fernand Méléard apporte pas ou peu de résultat. Aussi, un habitant ne veut pas perdre la possibilité de stationnement devant chez lui qu'engendrerait la mise en place du dispositif ralentisseur.

Concernant la « verdurisation » et l'ajout d'arbres, cela doit passer par une demande de permis d'urbanisme auprès des autorités régionales. Son obtention ne pourra se faire que si les fosses de plantations se situent dans le stationnement.

Concernant l'instauration d'une piste cyclable, il est expliqué qu'au vu de la configuration des lieux, seule une bande suggérée est réalisable (marquage de chevrons et logos vélo). L'instauration d'une réelle piste cyclable nécessiterait la suppression de tout le stationnement. Monsieur Matgen intervient afin d'expliquer que les bandes cyclables suggérées, récemment réalisées rue Vervloesem et avenue Slegers, l'ont été pour conseiller un meilleur itinéraire aux cyclistes. La multiplication de ce type de marquage appauvrit la

bonne lisibilité des itinéraires cyclables communaux. Malgré tout, les habitants souhaitent ces marquages.

Concernant le passage piéton, il est rappelé qu'il est interdit de se stationner à 5 mètres en amont d'un passage et que l'instauration de cet aménagement nécessite la suppression de 2 places de stationnement.

Concernant le radar fixe, il est mentionné que celui-ci devra être installé dans l'alignement de la zone de stationnement pour son bon fonctionnement et qu'il entraînera une perte de stationnement.

Concernant les barrières de sécurité, celles-ci devraient être installées une fois la réfection des trottoirs terminée afin de ne pas les endommager lors du remplacement des trottoirs. Une habitante demande que quelques barrières soient malgré tout déjà placées.

Les habitants sont conscients que la configuration des lieux et le passage des bus de la STIB engendrent des contraintes qui rendent impossible la totale satisfaction de tous les usagers. Ils sont néanmoins satisfaits de l'attention qui est apportée à ce dossier et aux solutions que la commune voudra bien apporter.

Conclusion par M. le Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre rassemble les idées de la soirée et développe par ordre chronologique les aménagements et décisions qui seront apportées dans ce dossier :

- le projet de plateau en milieu de section présenté par les services techniques est abandonné à ce stade ;
- la mise en place d'un plateau au rond-point de la place du Sacré-Cœur sera étudiée ;
- l'installation d'un passage piéton sera étudiée ;
- des contrôles de vitesse ponctuels seront demandés à la police ;
- quelques barrières de sécurité seront installées ;
- le marquage d'une ou deux bandes cyclables suggérées sera réalisé ;
- un radar fixe bidirectionnel sera acquis et placé ;
- le plateau à l'angle de la rue Fernand Mélard sera réadapté ;
- les trottoirs seront rénovés ;
- des barrières de sécurité seront installées.

Avec le concours des services compétents, le Collège informera les riverains des délais et modalités de réalisation des différentes étapes d'aménagements proposés. Une nouvelle réunion d'information sera organisée à cette fin.

Fin de la réunion à 22h00.